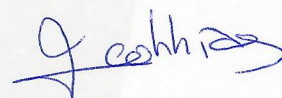


AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e), Madame COTHIAS Flavie, studio n° A406 autorise l'AMLI à utiliser et diffuser mon image (conformément à l'article 9 du code civil relatif à la protection d'image) pour des projets professionnels (plaquette de présentation, rapport d'activité...).

Fait à Bry sur Marne, le 17/01/2024

SIGNATURE



Article 9 du code civil : chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.